

## Fonction Publique : dans l'action en mai et juin



**1** Jamais l'Etat n'a autant maltraité ses fonctionnaires : gel du traitement de base ; jour de carence ; report des engagements PPCR ; hausse de la CSG ; augmentation des cotisations pour pension ; 120 000 postes supprimés ; davantage de contractuel-le-s ; dégradation des services publics et paupérisation des fonctionnaires (-9% de pouvoir d'achat depuis 2010).

Pour autant, ces mesures ne sont pas le produit d'un contexte déprimé. Sous perfusion des aides de l'Etat, le CAC 40 a engrangé 94 milliards d'euros de bénéfices nets en 2017. Le programme du gouvernement se traduit par le démantèlement de notre modèle social en faveur des plus riches et des grandes entreprises : casse du code du travail, fiscalité douillette pour les grandes fortunes ou exonération des cotisations patronales (CICE : 40 milliards). Une exaspération rarement atteinte touche désormais un grand nombre de secteurs : cheminot-e-s, EHPAD, hôpitaux, postier-è-s, inspecteurs/trices du travail, retraité-e-s, paysan-e-s, profs, étudiant-e-s, fonctionnaires. Dans l'Education, les mobilisations contre la réforme du bac, contre la loi ORE et Parcoursup s'amplifient. La fenêtre de tir est étroite, il ne faut pas rater la cible.

Le mot d'ordre est à la convergence des luttes ! Les manifestations, les blocages d'universités, l'opposition grandissante des enseignant-e-s du supérieur et du secondaire témoignent de la gravité des

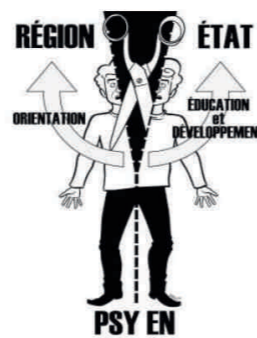
attaques. J.M. Blanquer veut faire passer en force des réformes du bac et du lycée inacceptables : déstructuration de la voie générale par la suppression des séries, diminution des heures de cours, des dédoublements et des options soumis à une marge d'autonomie qui renvoie au local la gestion de la pénurie, orientation trop précoce en seconde qui sera déterminante pour le choix d'une filière du supérieur, suppression de milliers de postes.

Le SNES avec d'autres organisations syndicales et la FCPE demandent le retrait des réformes du bac, du lycée et de Parcoursup. Nos conditions de travail continueront à se dégrader, avec des classes surchargées, car les effectifs pour la rentrée 2018 ont été sous-estimés. Dans l'Éducation Nationale, comme dans le Supérieur, nous constatons le manque d'investissement pour accueillir et former un nombre croissant d'élèves et d'étudiant-e-s. L'académie de Créteil est pionnière dans le recours aux contractuel-le-s qui, dans le second degré, occupent plus de 4000 emplois ! Le SNES demande une augmentation des postes aux concours de recrutement et un réel plan de titularisation des contractuel-le-s qui le souhaitent. Pour nos emplois et nos salaires, pour les Services Publics, pour notre modèle social

**TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION LE 22 MAI**

◆ ARNAUD BOYER, DOMINIQUE CHAUVIN, EMILIE CLAIR, MARTINE CLODORÉ

## Orientation régionalisée : nouvel acte ?



« En 2018, c'est la marchandisation de l'orientation qui s'annonce. »

◆ GÉRALDINE DURIEZ

**2** Fin mars, les personnels des délégations régionales de l'ONISEP ont appris leur transfert aux Régions. La conseillère sociale du Ministère de l'Éducation Nationale, I. Bourhis, a confirmé que l'information sur l'orientation serait confiée aux Régions, et de facto, que les CIO seraient fermés. Les Psy-EN (ex Copsy) et les personnels administratifs seraient affectés en établissements scolaires, les directeurs/trices de CIO en DSDEN ou au rectorat. Toutes les missions institutionnelles des CIO et le collectif de travail sont balayés d'un revers de main. Point d'effet d'aubaine pour les établissements : les Psy-EN auront, comme c'est déjà le cas, deux, trois, quatre établissements à charge. Dans la loi « ORE » et le projet « Lycée 2021 », ce sont bien les professeur-e-s qui sont chargé-e-s de l'orientation des élèves avec le concours des Psy-EN, mais aussi avec celui des organismes désignés par les régions (conseillers métiers, associations, etc.). Déjà en 2003, puis en 2013, les Psy-EN et les DCIO s'étaient opposés au projet de régionalisation. En 2018, c'est une nouvelle bataille contre la casse du service public d'éducation, et contre la marchandisation de l'orientation qui s'annonce. Le 12 avril 2018, les Psy-EN, DCIO, et personnels administratifs de l'académie étaient nombreux et mobilisés !

## S.O.S. non titulaires

**3** En cette période de l'année, les recrutements des collègues non titulaires se poursuivent pour pallier les besoins multiples : nous terminerons l'année avec un record de près de 5000 contractuel-les. Ces embauches faites majoritairement sur des fonctions enseignantes sont en hausse constante (plus 23% en 2 ans). Toutes les disciplines sont concernées ainsi que les trois départements, même si le 93 en paye le prix fort. Les besoins devant élèves et la réforme du collège n'ont fait qu'accentuer ce phénomène. Aujourd'hui, plus aucun établissement ne pourrait fonctionner sans la présence de nos collègues contractuel-les. Le rectorat embauche des agents précaires dans ses propres services pour faire face aux demandes multiples. Malgré les promesses faites en début d'année, les contractuel-les sont envoyé-es dans les établissements sans formation ni tuteur.

Les concours réservés et internes très restrictifs n'ont pas résorbé cette précarité.

Le SNES-FSU revendique :

- une formation pour tous-tes les contractuel-les leur permettant de passer le concours ;
- une entrée en stage dès la troisième année d'embauche avec formation selon les mêmes critères que les stagiaires du concours externe.

Combattre aujourd'hui la précarité est un devoir pour lutter contre la destruction du service public.

◆ DAMIEN BESNARD, THIERRY BOERES, BERNADETTE NOVÉ



## Collège : autonomie et inégalités scolaires

**4** Entrée en vigueur en 2016, la réforme du collège a profondément dégradé le fonctionnement des établissements de notre académie. À la réforme des programmes a succédé la réforme de l'évaluation avec le Livret Scolaire Unique (LSU). Passés les premiers tâtonnements, les chefs ont vite saisi tous les avantages d'un tel outil de contrôle. D'importantes pressions s'exercent pour évaluer seulement par compétences. Les projets de classes sans notes fleurissent. Cela s'accompagne d'une perte d'autonomie des personnels qui met à mal les collectifs de travail. Les pseudos-assouplissements introduits par M. Blanquer ont laissé croire que les enseignements optionnels seraient rétablis. Faute de financement, ceux-ci ont partout disparu. Il en résulte une perte d'attractivité de l'école publique et un évitement renforcé vers le privé, qui finance les options sur fonds propres, accélérant la privatisation rampante du service public. Si une certaine liberté pédagogique a été rendue aux établissements (arbitrages AP/EPI, options), la baisse des moyens qui l'accompagne renforce les inégalités et la concurrence entre les établissements. Le renforcement de l'autorité des directions se construit contre l'indispensable autonomie des équipes éducatives.

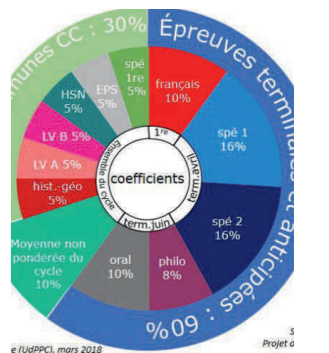
**Les luttes précédentes ont permis d'obtenir des reculs sur l'AP et les EPI. Il faut exiger le financement des options supprimées et le retrait du LSU !**



◆ ARNAUD BOYER

## Vote majoritaire du CSE contre le lycée Blanquer

**5** Le tronc commun du lycée Blanquer optimise les effectifs de classes en regroupant les élèves qui suivent les mêmes enseignements et donc un même programme. Aucun dédoublement n'est fléchi : chacun bataillera pour piocher dans la faible marge de 12h en seconde et 8h en première et terminale afin de dédoubler. Bataille sur cette même faible pioche pour l'AP. Bataille aussi pour le choix des options mises en place (et non financées !). Avec ces restrictions, 7000 postes pourraient être supprimés, toutes disciplines confondues, et le nombre de classes par professeur-e augmentera. Des flous persistent : qui enseignera les 2h d'enseignement scientifique du tronc commun ? Quand le grand oral sera-t-il préparé ? Qui se chargera de l'AP ? Après avoir lu les programmes en décembre 2018, nous saurons si une cohérence entre les disciplines sera maintenue malgré l'absence de séries. Quelques combats ont été gagnés (maintien des SES, des SVT, retour de PFEG en seconde, retour de la spécialité RH en STMG, 1h de marge supplémentaire en cycle terminal...) mais le lycée qui se met en place est utilitariste et soumis aux choix post-bac plutôt qu'émancipateur et donnant une culture générale de bon niveau. Le lycée Blanquer est à l'opposé de ce que le SNES défend. Mobilisons nos collègues ! Informons les parents !



« Le lycée qui se met en place sera utilitariste et non émancipateur. »

◆ CATHERINE ROUSTAN



## Du 14 mai au 6 juin votez pour élire la direction du SNES

Après les élections académiques du mois de février, tou-te-s les syndiqué-e-s du SNES élisent les militant-e-s qui assureront pendant les trois années à venir, au sein d'une Commission Administrative Nationale, la direction nationale du syndicat. La composition de la CAN, véritable « parlement » du SNES, doit refléter le caractère multicatégoriel de notre syndicat.

- La nouvelle CAN sera chargée :
- de mettre en œuvre les grandes orientations du SNES (revendications, propositions) votées lors des congrès nationaux ;
  - de déterminer les positionnements du SNES pendant les trois prochaines années ;
  - de décider des actions à mener.

Vous trouverez les listes des candidat-e-s et les textes d'orientation de chaque tendance du syndicat dans le cahier spécial de l'US n° 777 du 14 avril 2018 que vous avez reçu ou ici : <https://www.snes.edu/Elections-a-la-CAN-2018.html>.

Vous pouvez également trouver des informations et le matériel de vote sur le site du SNES Créteil.

Chaque syndiqué-e à jour le 14 mai 2018 peut voter.

Chaque électeur et électrice émet deux votes :

- un vote d'orientation pour l'une des quatre listes présentées par les tendances (ou courant de pensée) ;
- un vote de catégorie (agrégé-e-s, certifié-e-s, CPE, personnels de surveillance, Psy-EN, retraité-e-s). Vous votez uniquement pour votre propre catégorie.

Les positions du SNES, ses orientations sont déterminées par ses syndiqué-e-s. Il est donc important que nous soyons nombreux et nombreuses à participer à ce scrutin.

Votons et faisons voter tou-te-s les syndiqué-e-s sans exception !

Une question, un problème : envoyez un message à [s3cre@snes.edu](mailto:s3cre@snes.edu)

◆ DOMINIQUE CHAUVIN, MARTINE CLODORÉ



## Action sociale : encore beaucoup à faire !

Si le budget de l'action sociale académique a augmenté de 4% cette année, il est loin des 3% de la masse salariale atteint par les autres ministères. L'effort a porté sur le logement, avec une aide de 500 000 € pour réserver vingt places de colocation ainsi que neuf appartements du T1 au T3. Ces logements prioritairement destinés aux néotitulaires du 2nd degré peuvent être, en seconde main, attribués à des stagiaires et à des PE (professeur-e-s des écoles).

En 2018, l'aide de plus d'1 million d'euros permettra de réserver huit meublés ainsi qu'une vingtaine d'appartements. La FSU souhaite que ces logements soient accessibles à tous les personnels de l'Éducation nationale. Nous avons obtenu que l'indice passe de 489 à 497 pour les aides réservées aux agents célibataires sans charge de famille. Nous agissons pour aboutir à terme à l'indice 539. Pour la formation des AED et AESH, une nouvelle ASIA (Aide Sociale d'Initiative Académique) a été créée.

Nous demandons que ces formations se développent dans le Plan Académique de Formation.

L'administration nous a confirmé que les PE enseignant en SEGPA dans les REP+ de Seine-Saint-Denis ont bien droit à l'ASL. En revanche, le montant de l'ASIA caution n'a pas été réévalué.

L'action sociale est un droit, qui concerne l'aide au logement, aux familles, aux vacances et loisirs, aux études. Ces aides se divisent en trois groupes :

- les PIM (Prestations interministérielles) : avoir un Q/F inférieur ou égal à 12 400 € ;
- les ASIA (Aide Sociale d'Initiative Académique) : Q/F inférieur ou égal à 14 300 €, sauf exception ;
- les Aides exceptionnelles : une commission où siègent deux représentant-e-s de la FSU se réunit deux fois par mois pour octroyer des aides et/ou des prêts à 0%, sur dossiers constitués avec une assistante sociale.

◆ CATHERINE ANGLÉSIO

## Vos rendez-vous

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>▲ 3 mai<br/>Mobilisation intersyndicale Education Nationale</p> <p>▲ Du 14 au 23 mai<br/>GT barème mouvement intra-académiques</p> <p>▲ 22 mai<br/>Mobilisation intersyndicale de la Fonction Publique</p> | <p>▲ 23 mai<br/>CAPA hors classe agrégé-e-s</p> <p>▲ 24 mai<br/>Stage syndical stagiaires et néo-titulaires</p> <p>▲ Du 11 au 15 juin<br/>Affectations mouvement intra-académique</p> | <p>▲ 18 juin<br/>CAPA classe exceptionnelle agrégé-e-s</p> <p>▲ Du 20 au 22 juin<br/>CAPA hors classe certifié-e-s, CPE et Psy-EN</p> <p>▲ Fin juin<br/>CAPA classe exceptionnelle certifié-e-s</p> |
|---|---|---|

Journal bimestriel  
Prix : 2 euros  
Abonnement : 10 euros  
Directrice de publication :  
Martine Clodoré  
Relecture : Odile Marais  
Graphisme : © Anne Vergoli  
Maquette : SNES-FSU Créteil  
Imprimerie : cava Expressions2  
114 rue de Meaux 75190 Paris  
CPPAP 0921506180  
ISSN 275-9352 n°2016-8



SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx  
Tél. 01.41.24.80.54



|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <p><b>1 L'ACTUALITÉ</b></p> <p>Fonction publique : dans l'action en mai et juin</p> | <p><b>2 LES PERSONNELS</b></p> <p>Orientation régionalisée : nouvel acte ?</p>               | <p><b>3 LES PERSONNELS</b></p> <p>S.O.S. non titulaires</p>               | <p><b>4 LE MÉTIER</b></p> <p>Collège : autonomie et inégalités scolaires</p> |
| <p><b>5 LE MÉTIER</b></p> <p>Vote majoritaire du CSE contre le lycée Blanquer</p>   | <p><b>6 LA VIE DU SNES</b></p> <p>Du 14/05 au 06/06 : élection pour la direction du SNES</p> | <p><b>7 À VENIR</b></p> <p>Action sociale : encore beaucoup à faire !</p> | <p><b>8 À VOS AGENDAS</b></p> <p>Vos rendez-vous</p>                         |